



Newsletter



Réflexions du mois de juillet

Chère lectrice, cher lecteur,

Le mois dernier, mon travail a été marqué par un sentiment d'urgence et de détermination. Partout en Europe, les droits humains sont mis à l'épreuve : des attaques brutales et continues de la Russie contre l'Ukraine à la réduction de l'espace civique dans plusieurs pays, en passant par la situation des Roms et des enfants vivant dans la pauvreté.

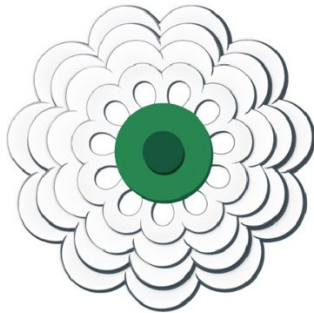


Alors que les perspectives de paix en Ukraine demeurent actuellement incertaines, j'ai publié un [Mémorandum](#) dans lequel j'ai souligné qu'une paix juste, durable et effective ne pouvait être obtenue qu'en l'ancrant dans le cadre international des droits humains. Parmi les recommandations que j'ai formulées, figure la nécessité de :

- faire du principe de responsabilité des auteurs de violations flagrantes du droit international des droits humains et de crimes internationaux un élément clé de toute discussion sur la paix ;
- garantir que toutes les victimes des actes internationalement illicites de la Russie en Ukraine ou contre l'Ukraine reçoivent des réparations ;
- placer les droits humains au cœur de toute planification du retour des personnes déplacées à l'intérieur du pays et des réfugiés ;
- intégrer dans l'équation de la paix la situation des droits humains des personnes vivant dans les parties de l'Ukraine temporairement occupées par la Russie ;

- assurer la durabilité des efforts de reconstruction et de relèvement de l'Ukraine en les rendant fondés sur les droits humains, centrés sur les victimes, inclusifs et participatifs.

Lors de la conférence sur la reconstruction de l'Ukraine à Rome, j'ai [rappelé](#) l'urgence de placer les droits humains au centre de la reconstruction de l'Ukraine et du retour des personnes déplacées.



À l'occasion de la 30ème commémoration du génocide de Srebrenica, j'ai [rappelé](#) le devoir collectif qui nous incombe à tous de nous souvenir et d'honorer la mémoire des plus de 8 372 hommes et garçons qui y ont été massacrés. J'ai également souligné le rôle crucial de la société civile en matière d'alerte et de réaction face aux atrocités, et j'ai appelé à un soutien renouvelé envers elle dans toute l'Europe. La protection de la société civile est essentielle pour garantir la justice, la paix et prévenir de futures violations des droits humains.

Concernant la Géorgie, j'ai publié une [déclaration](#) exprimant mes préoccupations quant à des enquêtes intrusives menées à l'encontre des ONG, qui sont incompatibles avec les engagements de la Géorgie en matière de droits humains. J'ai exhorté les autorités géorgiennes à garantir la liberté d'expression et d'association, et à mettre fin à toute forme de harcèlement et d'intimidation à l'encontre des défenseurs des droits humains et des acteurs de la société civile.

Face à l'augmentation des troubles sociaux en Serbie, j'ai [appelé](#) les autorités à s'abstenir de tout usage excessif de la force et d'arrestations arbitraires, ainsi qu'à enquêter sur tous les actes de violence, y compris ceux perpétrés par les forces de l'ordre, et à garantir qu'il n'y ait pas d'impunité pour de tels actes. La liberté de réunion et la liberté d'expression sont des droits humains essentiels inscrits dans la Convention européenne des droits de l'homme, et il revient à la Serbie de les garantir. Par conséquent, le maintien de l'ordre public doit toujours s'effectuer dans le cadre d'une démarche démocratique, en plaçant la protection des droits humains au cœur des actions.



Le commissaire visite le projet Magpie, une initiative de la société civile dans le quartier de Newham, à l'est de Londres, venant en aide aux mères d'enfants de moins de cinq ans touchées par la politique de non-recours aux fonds publics.

Lors de ma visite au Royaume-Uni, j'ai souligné que la lutte contre la pauvreté infantile est essentielle pour garantir le respect des droits humains des enfants. Tout en saluant les premières mesures du gouvernement, j'ai appelé à des actions plus audacieuses, notamment la suppression de la limite de deux enfants pour les prestations sociales et du plafonnement des allocations. J'ai également exprimé mes préoccupations concernant la gestion de la migration irrégulière, les restrictions au droit de manifester, la situation des personnes transgenres et l'héritage des troubles en Irlande du Nord.

Concernant la migration, j'ai exhorté les membres du Parlement grec à rejeter un amendement prévoyant la suspension de l'enregistrement des demandes d'asile déposées par des personnes arrivant par bateau depuis l'Afrique du Nord, ainsi que leur renvoi forcé, sans enregistrement, vers leur pays d'origine ou de provenance. Je regrette que cet amendement ait été adopté.

Concernant le Monténégro, j'ai appelé le Parlement à ne pas adopter des amendements législatifs restreignant excessivement la liberté de réunion pacifique. Ces amendements à la loi sur les rassemblements et les événements publics visant à interdire tout rassemblement public sur les routes et les rues s'ils entravent la circulation auraient été incompatibles avec les normes internationales relatives aux droits humains, en particulier l'article 11 de la Convention européenne des droits de l'homme. Je me félicite qu'ils n'aient pas été adoptés.

Concernant la Macédoine du Nord, j'ai publié un Mémoire sur les droits humains des Roms et les implications des graves défis environnementaux en matière de droits humains. J'ai exhorté à renforcer l'action contre la ségrégation

scolaire des enfants roms, les violences policières et pour résoudre la situation des enfants des rues. Constatant que la dégradation de l'environnement affecte la santé publique, j'ai appelé à une application plus stricte des lois pertinentes, à garantir l'accès à la justice, à protéger les défenseurs de l'environnement et à adopter rapidement la loi sur le climat.

Merci de votre lecture.

Michael O'Flaherty

Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe

Je vous invite à partager cette newsletter. Si vous n'êtes pas encore abonné, [abonnez-vous](#). Vous pouvez aussi suivre mon travail sur :

